



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2018/07

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JANVIER 2018

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **28 février 2018** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Compte tenu des modifications sollicitées, dûment intégrées au procès-verbal,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 16 janvier 2018, tel que figurant en pièce ci-jointe.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 28 février 2018.

Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	10
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de votes pour	33
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 23/03/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 21/03/2018